

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018**

Date de la convocation : 05/09/2018  
Date de l'affichage : 18/09/2018  
Date du contrôle de légalité : 17/09/2018

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de votants :	27

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT

Le onze septembre à vingt heure trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Monsieur HUET Michel - Monsieur DELAUNAY Benoît - Madame JOLLIVET Nathalie - Monsieur DAVID Michaël - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ORTHION Céline - Madame ÉCOMARD Chantal - Madame LEBRUN Catherine - Madame GROSBOIS RENAUD Chantal - Monsieur CORNUAILLE Jean-Noël - Monsieur SABATIER Patrice - Madame LEPORT Valérie - Monsieur GAZILLE Marc — Madame DESCHATRE Catherine - Monsieur TREHOREL Jean-François - Monsieur ROBERT Bertrand - Monsieur PICOUL Loïc - Monsieur HAROUET Gilles

Absents : Monsieur PICAT Didier - Monsieur ROBERT Bertrand François - Monsieur DAVID Jean-Marc - Madame ERMENEUX Alix - Madame BEAULIEU Monique - Monsieur BOURDU Gilles - Madame LE PENDU Elisabeth

Pouvoirs :

Un pouvoir a été donné de Monsieur PICAT Didier à Monsieur DAVID Michaël  
Un pouvoir a été donné de Monsieur ROBERT Bertrand François à Madame LEPORT Valérie  
Un pouvoir a été donné de Monsieur DAVID Jean-Marc à Madame LEBRUN Catherine  
Un pouvoir a été donné de Madame ERMENEUX Alix à Monsieur Jean-Guy GAUDUCHON  
Un pouvoir a été donné de Madame BEAULIEU Monique à Monsieur SABATIER Patrice  
Un pouvoir a été donné de Monsieur BOURDU Gilles à Madame DESCHATRE Catherine  
Un pouvoir a été donné de Madame LE PENDU Elisabeth à Monsieur PICOUL Loïc

Monsieur ROBERT Bertrand a été élu secrétaire.

**N°DEL-2018-64 : Décisions prises par le Maire : n°DEC-2018-30 à DEC-2018-43**

N° d'ordre	Date de la décision	Contrôle de légalité	Objet de la décision
DEC_2018_30	19/06/2018	20/06/2018	Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière faite par l'entreprise GOURET du Cellier, pour la fourniture de divers matériels électroménagers (sèche-linge, lave-vaisselle, armoire positive, lave-linge), pour un montant de 7 069.86 € TTC, et ce afin que la halte-garderie puisse fonctionner en mode multi-accueil.
DEC_2018_31	20/06/2018	20/06/2018	Décision du Maire autorisant la signature de l'avenant 01 au marché de réaménagement de la halte-garderie (lot menuiserie), pour un montant de 4 019.56 € TTC, avec la société Menuiserie de la Loire de Mouzillon. Le nouveau montant du lot menuiserie s'élève à 10 304.77 € TTC.
DEC_2018_32	21/06/2018	20/06/2018	Décision du Maire autorisant la signature du marché relatif au lot cuisine, dans le cadre du réaménagement de la halte-garderie, pour un montant de 12 074.36 € TTC, avec la société Menuiserie de la Loire de Mouzillon.
DEC_2018_33	21/06/2018	22/06/2018	Décision du Maire autorisant la signature du bon de commande auprès de la société PROCOTEL de Nantes, pour la fourniture de vaisselle et petits matériels divers pour un montant de 8 608.67 € TTC, dans le cadre de l'extension du restaurant scolaire, en vue de son futur mode de fonctionnement en self.
DEC_2018_34	21/06/2018	22/06/2018	Décision du Maire autorisant la signature du marché relatif au lot électricité, dans le cadre du réaménagement de la halte-garderie, pour un montant de 10 744.98 € TTC, avec la société HERVE THERMIQUE de St Herblain.

DEC_2018_35	22/06/2018	22/06/2018	Décision du Maire autorisant la signature du marché relatif au lot chauffage - plomberie, dans le cadre du réaménagement de la halte-garderie, pour un montant de 22 417.08 € TTC, avec la société GOURET du Cellier.
DEC_2018_36	22/06/2018	25/06/2018	Décision du Maire autorisant la signature du bon de commande pour la fourniture et pose d'une nouvelle chaudière au cabinet médical pour un montant de 7 423.25 € TTC, avec la société GOURET du Cellier ; l'actuelle chaudière ne fonctionnant plus.
DEC_2018_37	22/06/2018	25/06/2018	Décision du Maire autorisant la signature du bon de commande pour la fourniture et pose de nouvelles portes d'accès au complexe sportif, pour un montant de 7 944 € TTC, avec la société ALFAO de Saint Julien de Concelles, les portes actuelles étant endommagées et ne permettant pas un bon fonctionnement, de la gestion d'accès par carte magnétique.
DEC_2018_38	28/06/2018	28/06/2018	Décision du Maire autorisant la signature du bon de commande auprès de la Société BODET de Couëron, pour l'installation d'un système de contrôle des accès pour le nouveau restaurant scolaire, pour un montant de 8 220 € TTC. Le contrat annuel d'assistance, offert la première année, s'élèvera à 825.60 € TTC/an.
DEC_2018_39	18/07/2018	18/07/2018	Décision du Maire autorisant la signature du bon de commande avec la société CHAUVIRE TP de Maumusson, pour la réalisation des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales de l'école élémentaire publique (suite infiltrations d'eau), pour un montant de 5 466 € TTC.
DEC_2018_40	18/07/2018	18/07/2018	Décision du Maire autorisant la signature de la proposition faite par la Société MAKE IT EVENT du Loroux-Botttereau, pour assister la commune du Cellier, dans l'organisation de la manifestation sportive « Cell'athlon » 2019, pour un montant de 11 961.60 € TTC.
DEC_2018_41	18/07/2018	18/07/2018	Décision du Maire autorisant la signature de la proposition faite par ERDRE ET LOIRE INITIATIVES d'Ancenis, pour effectuer une prestation d'entretien du cimetière, et ce pour un coût de 4 500 € HT (organisme non assujetti à la TVA).
DEC_2018_42	13/08/2018	13/08/2018	Décision du Maire autorisant la signature de la proposition faite par ERDRE ET LOIRE INITIATIVES d'Ancenis, pour effectuer une prestation d'entretien du cimetière, et ce pour un coût de 4 500 € HT (organisme non assujetti à la TVA).
DEC_2018_43	21/08/2018	23/08/2018	Décision du Maire autorisant la signature de l'avenant 02 au marché de conception et d'édition du journal municipal - lot n°2 - Impression et livraison en mairie du journal municipal, avec l'Imprimerie Planchenault d'Ancenis, en raison de l'augmentation du nombre d'exemplaires imprimés, pour les montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Impression du journal municipal à raison de 536.69 € HT/unité (9 numéros par an de 8 pages)</li> <li>- Impression du journal municipal à raison de 695.26 € HT/unité (1 numéro par an de 12 pages)</li> <li>- Impression d'une fiche à encarter : <ul style="list-style-type: none"> <li>o format A4 recto : 233.26 € HT</li> <li>o format A4 recto-verso : 240.19 € HT</li> </ul> </li> </ul>

### **N°DEL-2018-65 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise, à compter du 1er novembre 2018 :

- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe permanent à temps complet.

Les dépenses liées à la présente décision sont imputées sur les crédits du budget principal – chapitre 12 – Charge du personnel – article 64111

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

### **N°DEL-2018-66 : Portant modification de l'indice de référence de l'indemnité de fonction des élus**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- De fixer, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du conseiller délégué comme suit :

Nom du bénéficiaire	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Monsieur Philippe MOREL, Maire	55,00 %

Nom du bénéficiaire	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Monsieur Michel HUET, 1 <sup>er</sup> Adjoint	19,25 %
Monsieur Benoît DELAUNAY, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	19,25 %
Madame Nathalie JOLLIVET, 3 <sup>ème</sup> Adjointe	19,25 %
Monsieur Michaël DAVID, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	19,25 %
Madame Sophie MÉNORET, 5 <sup>ème</sup> Adjointe	19,25 %
Monsieur Jean-Guy GAUDUCHON, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	19,25 %
Madame Céline ORTHION, 7 <sup>ème</sup> adjointe	19,25 %
Monsieur Jean-Noël CORNUAILLE, Conseiller délégué	19,25 %

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

**N°DEL-2018-67 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un compromis de vente pour le lot immobilier n°6 de l'ancienne mairie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente avec :

-Monsieur BARREAU Nicolas et Madame MARTINEAU Elise ont réservé le lot n°6 (ainsi référencé par la convention : maison sur 3 niveaux à gauche de l'immeuble en regardant de la rue) au prix de 110 000 € (nets vendeur),

Il est précisé que ces compromis seront assortis des clauses suspensives suivantes :

- obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux,
- obtention du financement le cas échéant pour les acquéreurs et sous réserve de l'approbation du conseil municipal pour la commune.

**N°DEL-2018-68 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°2 au lot n°1 – Terrassement - VRD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CHAUVIRÉ, l'avenant 2 au lot 1/Terrassement - VRD, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 8 833.62 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 1 à 132 226.24 € TTC.

**N°DEL-2018-69 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°4 au lot n°3 – Démolition – Maçonnerie – Béton armé**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise BIGEARD, l'avenant n°4 au lot 3/Démolition-Maçonnerie-Béton armé, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 6 375.00 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 3 à 249 347.94 € TTC.

**N°DEL-2018-70 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle – avenant n°1 au lot 4 – Ossature et charpente bois**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise VERON DIET, l'avenant 1 au lot 4 - ossature – charpente bois, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant solaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 1 677.79 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 4 à 151 535.44 € TTC.

**N°DEL-2018-71 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle –  
avenant n°3 au lot 5 – Couverture et bardage zinc - Etanchéité**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise LOIRE ATLANTIQUE TOITURES, l'avenant 3 au lot 5/Couverture et bardage zinc - étanchéité, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 24 003.08 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 5 à 247 865.31 € TTC.

**N°DEL-2018-72 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle –  
avenant n°3 au lot 7 – Menuiseries intérieures**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise AMH, l'avenant 3 au lot 7/Menuiseries intérieures, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour une moins-value de 1 955.76 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 7 à 85 008.90 € TTC.

**N°DEL-2018-73 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle –  
avenant n°2 au lot 8 – Cloisons sèches**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise ARTBAT SYSTEM, l'avenant 2 au lot 8/cloisons sèches, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 2 680.92 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 8 à 175 903.28 € TTC.

**N°DEL-2018-74 : Extension et réhabilitation du restaurant scolaire et de l'école maternelle –  
avenant n°2 au lot 9 – Plafonds suspendus**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise A.P.M., l'avenant 2 au lot 9/Plafonds suspendus, relatif aux travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de l'école maternelle, et ce, pour un coût supplémentaire total de 216 € TTC, portant ainsi le montant global du lot 9 à 27 476.64 € TTC.

**N°DEL-2018-75 : Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec VNF (Voies Navigables de France) pour l'installation de 6 corps-morts à la cale Francis POUL (Beau Rivage) du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2027**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec VNF (Voies Navigables de France) dans le cadre de l'installation de 6 corps-morts.

**N°DEL-2018-76 : Tarifs de location des salles municipales applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, à compter du 1er janvier 2019, de modifier les tarifs de location des salles, de prêt de matériels aux particuliers ainsi que les tarifs relatifs à l'accès au complexe sportif dans le cadre de l'activité tennis, tels qu'annexés à la présente délibération.

**N°DEL-2018-77 : Budget Commune 2018 – Décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°2 du budget commune 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2111-219-820 : Acquisitions foncières diverses	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-227-820 : Aménagement site du Prieuré	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-202-510 : Cabinet Médical	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-222-820 : Travaux acquisition non affectés	195 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-1552-212 : Ecoles-rest. scolaire(travaux)	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1551-251 : Ecoles+rest. scolaire(courants)	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1553-213 : Education non scolaire	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>198 500,00 €</b>	<b>118 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-1552-251 : Ecoles-rest. scolaire(travaux)	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>198 500,00 €</b>	<b>198 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**N°DEL-2018-78 : Marché de gestion intégrale du restaurant scolaire – avenant n°2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société ANSAMBLE BREIZ RESTAURATION, l'avenant 02 au marché de gestion intégrale du restaurant scolaire, prorogeant les tarifs des repas, pour la période du 1er septembre 2018 jusqu'à la date d'ouverture effective du nouveau restaurant scolaire, ainsi qu'il suit :

	<b>Tarifs TTC à compter du 01/09/2018</b>
Repas classe maternelle	4.043 €
Repas classe élémentaire	4,131 €
Repas adulte	4,432 €
Repas enfant CLSH	4,131 €
Repas adulte CLSH	4,432 €

**N°DEL-2018-79 : Retrait de la délibération n°DEL\_2018\_61 et approbation des tarifs de la saison culturelle 2018-2019**

- **Tarif plein : 8 €**
- **Tarif avec réservation au préalable par téléphone ou par courriel : 6 €**
- **Tarif réduit : 4 € pour bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux, personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, jeunes de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi.**
- **GRATUIT pour les enfants de moins de 12 ans**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Retire la délibération n°DEL\_2018\_61 en date du 26 juin 2018 instaurant les tarifs de la saison culturelle 2018-2019,

-Approuve les tarifs des manifestations culturelles présentés ci-dessus

Ces tarifs seront applicables à compter du 15 septembre 2018.

LE CELLIER, le 17 septembre 2018,  
Le Maire,  
Monsieur Philippe MOREL